

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2017

Compte rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Elsa LAFAYE est nommée secrétaire de séance.

—

Monsieur le Maire présente, au nom de l'Assemblée Municipale, des félicitations pour la naissance le :

- le 15 novembre 2017 : d'Alban et Isaac BAZIN DOUESSIN, fils de Gwénaël BAZIN DOUESSIN du service restauration municipale au sein de la Direction Education, Enfance, Jeunesse.

et des condoléances pour le décès le :

- le 18 novembre 2017 : de Monsieur MOUTON, père d'Edith FERARD, de la Direction Education, Enfance, Jeunesse.
- le 21 novembre 2017 : de Monsieur PEYRET, père de Cécile PIETRASZEK responsable du service soins à domicile au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

—

Le compte rendu de la séance du 28 septembre 2017 est approuvé.

Le compte rendu de la séance du 9 novembre 2017 est approuvé.

—

1 . **BUDGET ESPACE GARE - DECISION MODIFICATIVE N° 2017-01**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2 . **BUDGETS PRIMITIFS 2018 – SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3 . **ESPACE GARE – BUDGET PRIMITIF 2018**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4 . **LOTISSEMENT DE LA RUE MELOUIN – BUDGET PRIMITIF 2018**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5 . **LOTISSEMENT DE LA PLACARDIERE – BUDGET PRIMITIF 2018**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6 . ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE CULTURELLE DU PAYS DE FOUGERES (CINEMA LE CLUB) - DEMANDE DE GARANTIE D'UN EMPRUNT DE 500 000 € AUPRES DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 . SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMICTOM) DU PAYS DE FOUGERES – RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2016

Madame BIARD ne reçoit le rapport d'activité de l'année 2016 du SMICTOM qu'au mois de décembre 2017 ; elle attend donc que celui-ci soit parfaitement compréhensible et lisible.

Elle a tout de même un problème de compréhension à la page 21 : « *A l'origine plus de 20 % des sacs jaunes étaient refusés à la collecte pour erreur de tri. Après un suivi en mars 2017, une amélioration de la qualité du tri des sacs jaunes collectés est observée. Ces 2 sites sont passés à plus de 50 % de sacs correctement triés suite à la sensibilisation des ambassadeurs en porte à porte.* »

Monsieur HERVE explique qu'il y a eu une erreur de rédaction, ce n'est pas : « **plus de 20 %** des sacs jaunes étaient refusés... », mais : « A l'origine **plus de 50 %** des sacs jaunes étaient refusés... ».

Madame BIARD souligne qu'à la page 30, il y a des chiffres concernant les déchetteries et les collectes spécifiques et elle s'étonne que les papiers ne soient pas mentionnés.

Monsieur HERVE indique que, pour plus de cohérence, ces chiffres ont été insérés dans le tableau précédent, dans la partie « *tri de sacs jaunes* », car en 2016 le papier était dans les sacs jaunes. On le retrouve donc page 29 : « *1 486 tonnes soit 20 kg/hab.* »

Madame BIARD pense qu'on a du souci à se faire dans le Pays de Fougères, car si on se réfère à l'échelle graphique sur l'évolution du nombre de foyers (page 45), on constate qu'entre 2003 et 2016, le nombre de foyers de trois personnes et plus est passé de 8 500 à 2 500. En revanche, le nombre de foyers de deux personnes est passé de 12 000 à 18 000.

Elle poursuit en indiquant que si ces chiffres sont exacts, le SMICTOM a intérêt à mettre en place d'urgence un contrôle au niveau des déclarations des habitants, car passer en treize ans de 8 500 foyers de trois personnes et plus à 2 500, c'est un réel problème.

Monsieur HERVE précise qu'il est compliqué de connaître l'évolution des compositions familiales, mais il reconnaît qu'il y a tout de même des actions à mettre en place.

Madame BIARD insiste sur le fait qu'il y a une action de contrôle qui doit être menée d'urgence, parce que ces chiffres ne peuvent pas refléter la réalité.

Elle revient également sur les pages 47 et 49, relatif au compte de résultat. Pendant des années, elle a réclamé un état des dépenses et des recettes du SMICTOM pour pouvoir en comparer les évolutions et savoir où en étaient vraiment les comptes du SMICTOM. Dans le rapport, il y a bien une rubrique : « dépenses et recettes », mais on y trouve que les recettes, elle estime que les dépenses sont savamment camouflées par un graphique.

Monsieur HERVE pense qu'il va falloir redemander au SMICTOM ces éléments financiers complets, car effectivement il est important de connaître l'évolution des comptes.

Madame BIARD ajoute que la remarque est la même pour la section d'investissement. Elle se demande même si ce n'est pas une volonté de donner des éléments qui soient illisibles pour les élus.

Elle estime que l'on demande aux usagers de plus en plus d'efforts, alors que la redevance ne baisse pas.

Elle espère que l'année prochaine, un rapport digne de ce nom sera présenté. Heureusement qu'il est demandé seulement de prendre acte du rapport et non de le voter, car elle pense qu'il y aurait eu certainement des abstentions.

Monsieur HERVE invite Madame BIARD à regarder page 45, le graphique qui donne l'évolution de la redevance entre 2007 et 2016. Sur 10 ans d'activité du SMICTOM, tous les prix sont inférieurs, excepté pour les maisons secondaires.

Monsieur le Maire rappelle que toutes ces questions ont été soulevées en commission finances et pense qu'il est important que le SMICTOM révise ce compte-rendu.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

8 . PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2018

Madame BIARD a demandé à plusieurs reprises qu'il soit indiqué dans le tableau des effectifs les équivalents de postes à temps plein et le nombre de contrats aidés.

Madame CARRE explique que les contrats aidés ne peuvent pas être inscrits dans le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle que « le bilan social », reprend chaque année l'ensemble des éléments relatifs aux ressources humaines (nombre d'équivalent temps plein, répartition hommes/femmes...). Le tableau des effectifs quant à lui est très spécifique, lorsqu'il y a des modifications de grades par exemple, il faut créer des postes avant éventuellement de les supprimer.

Monsieur GARNIER souligne que ce tableau montre une tendance à la baisse des effectifs, puisqu'on enregistre -3 postes temps complet et si on regarde 10 ans en arrière c'est : - 10 postes temps complet.

Il observe également des tensions dans certains services qui rencontrent parfois des difficultés à remplir toutes les missions de service public que l'on est en droit d'attendre, du moins dans des délais raisonnables.

Il rappelle que lors des discussions budgétaires précédentes sur le personnel, il a pu exprimer des inquiétudes. Cette fois-ci, il est sérieusement inquiet pour deux services, parce qu'effectivement les conditions de travail qui sont imposées aux agents créent de réelles difficultés. D'autant qu'on ne peut pas dire que les services rendus à la population, les initiatives qui sont prises pour promouvoir la ville ont reculé depuis 10 ans et qu'au contraire il y a une tendance à augmenter l'activité de la Ville.

Il attire l'attention des élus sur le fait qu'il va falloir examiner sérieusement quels sont les postes indispensables au bon déroulement des services et comment on peut pallier certaines situations difficiles.

Une fois de plus, il est obligé de dire qu'il n'est pas tout à fait satisfait du bilan de l'état du personnel et du tableau des services.

Madame CARRE explique que les -3 postes temps complet correspondent à une régularisation de postes qui étaient en doublons, comme par exemple le Directeur Général des Services qui est parti en retraite avec son remplaçant et puis certaines mutations.

Par rapport aux décisions et aux prévisions gouvernementales de baisse des contrats aidés, Madame BIARD souhaite avoir une estimation des impacts pour la ville et pour les services.

Monsieur le Maire ne le sait pas pour le moment, parce qu'il y a un certain nombre de postes pour lesquels les contrats ne se termineront qu'à la fin de l'année 2018 ou 2019. En parallèle, il a

déposé des dossiers de demande de contrats aidés, parce qu'ils ne sont pas tous supprimés en raisons de la loi de finances qui a prévu environ 200 000 contrats aidés.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est très attentif à la situation des agents, qu'il examine régulièrement. Et quand on compare l'année 2017 avec les précédentes, il y a eu quelques évolutions, comme la compétence transport qui a été transférée à Fougères Agglomération, l'instruction des permis de construire qui est désormais géré par le SCOT.

Il est vrai qu'il lui appartient de procéder à des adaptations entre les missions et les moyens dans un contexte budgétaire difficile. C'est le cas pour de nombreuses collectivités et il veille à préserver cet équilibre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 . PERSONNEL COMMUNAL : ANNEE 2018 - DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS COMPTE TENU DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. PETITE ENFANCE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANNUELLE AUX ASSOCIATIONS « FAIS PAS CI, FAIS PAS CA » ET « ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS DE FOUGERES »

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DU 1^{ER} DEGRE DE JAVENE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Madame LAFAYE demande s'il serait possible, dans le respect de l'accord avec l'ex-Fougères Communauté, d'envoyer une lettre aux familles qui demandent à ce que leur enfant soit scolarisé dans une commune extérieure à Fougères.

Madame FERLAUX souligne que les textes législatifs ne sont pas les mêmes, mais elle va étudier la question.

ADOPTE – 4 ABSTENTIONS (M. GARNIER, MME LAFAYE, Mme PROTHIAU, M. ROULAND)

12. PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DU 1^{ER} DEGRE DE JAVENE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. FESTIVAL NUMERIQUE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DE L'ADULTE (APE2A)

Madame BIARD rappelle qu'elle préside le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) et que c'est dans le cadre d'une réunion du FAJ que le projet lui a été présenté il y a quelques mois.

Il s'agit d'un beau projet, d'une belle réalisation et elle trouve dommage que dans la communication qui a été faite, l'apport via le FAJ du Conseil départemental a été peu mis en avant. Elle rappelle que le FAJ finance la manifestation à hauteur de 7 000 €.

Madame GAUTIER-LE BAIL était présente à la conférence de presse et elle a bien mentionné l'aide de la Région et du Département. Ensuite, ce qui paraît dans la presse, elle ne le contrôle pas. La présidente de l'APE2A a bien mentionné tous les soutiens. Ce n'est donc pas à la ville qu'il faut présenter cette question.

Madame BIARD indique qu'elle n'était pas invitée à la conférence de presse et ne pouvait donc pas savoir.

Monsieur le Maire souligne que le Conseil départemental était invité, car c'est le Conseil départemental qui verse l'argent.

Madame BIARD ajoute que c'est elle qui a décidé du montant qui devrait être attribué.

Monsieur le Maire précise que l'aide n'est pas fixée par une personne, mais par une commission.

Madame LE GAC COCHET indique que le but d'une conférence de presse c'est de donner envie aux habitants et surtout aux jeunes, le public cible, de venir. L'article était très bien rédigé car il mettait en valeur la prévention et une démarche très innovante. L'objectif était d'être positif par rapport aux jeunes sur leur utilisation des outils numériques et de montrer qu'on prenait leur point de vue, pour aborder cette question.

Madame BIARD n'a pas critiqué la manière dont l'article était écrit ; effectivement celui-ci a bien mis en valeur la qualité du projet.

Madame LE GAC-COCHET pense que les personnes qui ont travaillé pour ce festival reconnaissent tout à fait l'apport à la fois du Département et de la Région, et qu'ils sauront le souligner au moment opportun quand tout le monde sera là pour l'ouverture du festival.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. ASSOCIATION « LE JAZZ ET LA JAVA » – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2017

Madame D'ORSANNE regrette que le rapport remis lors de la commission culture ne soit pas le même que le rapport présenté en conseil municipal. Celui-ci est bien moins complet, alors que c'est ce dernier qui est présenté au public. On y trouve un tableau plutôt idyllique qui mentionne une activité culturelle soutenue et l'organisation de nombreux concerts.

Mais dans le rapport de la commission culture, il était fait état d'un projet fragile qui nécessitait du soutien : 6 600 € du Conseil départemental, 15 200 € du Conseil régional, 10 000 € de la Ville de Fougères ; ce sont des sommes importantes.

Elle indique que la question du financement de la structure se pose, car en 2018 ce sera la fin des contrats aidés, ce qui remettra sérieusement en cause le fonctionnement de cette association pour l'année prochaine. Selon elle, cette association est maintenue sous perfusion : « *on renfloue parce que ce sont des copains* » et elle pense que ce n'est pas à la ville de soutenir une situation qui n'est pas viable. Comme l'année dernière, elle votera donc contre cette délibération.

Madame GAUTIER-LE BAIL indique que l'année dernière, la situation était présentée différemment. C'était le début du projet et le vote de Madame D'ORSANNE était le même, elle a donc une constance quels que soient les résultats.

Dans ce rapport figure la présentation des activités qui correspondent aux objectifs de l'année 2017. La commission est quant à-elle un groupe de travail, qui étudie notamment les perspectives pour l'année 2018. Elle souligne que l'association le fait également, puisque elle a engagé une réflexion sur des perspectives à trois ans.

Comme pour d'autres associations en France, en Bretagne, en Ille-et-Vilaine, à Fougères, l'association Le jazz et la java est fragilisée par la fin des contrats aidés. Elle est consciente de cela, elle travaille sur la question. Il y a eu une réunion avec les techniciens des différentes collectivités qui financent. Il y aura ensuite une commission avec les élus et notamment avec un financeur principal, qui est la Région Bretagne.

Il y a donc une réflexion en cours pour restructurer l'association en fonction de cette nouvelle donne sur les contrats aidés.

Effectivement, la Ville de Fougères a demandé à l'association d'établir un programme prévisionnel de ses activités, ainsi qu'un prévisionnel financier pour assurer l'avenir en fonction des ressources existantes. L'association devra, dans ce cadre, prévoir les emplois en fonction des capacités financières disponibles. En tant qu'élus, nous avons la responsabilité d'accompagner l'association dans sa projection vers l'avenir, en tenant compte de ses projets d'activités et de ses ressources, afin qu'elle trouve un équilibre durable.

Monsieur le Maire demande à Madame D'ORSANNE si elle s'est déjà rendue au Coquelicot.

Madame D'ORSANNE répond que non.

Monsieur le Maire lui recommande d'y aller au moins une fois pour qu'elle se rende compte que c'est un lieu essentiel de diffusion culturelle et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Cette association participe à de nombreuses animations importantes pour la vie culturelle fougèraise, comme la semaine de la solidarité internationale, le Printemps des femmes et des filles, mais à chaque fois Madame D'ORSANNE s'oppose à ce type de manifestations.

Madame D'ORSANNE : « *C'est mon droit !* ».

Monsieur le Maire rappelle que la subvention versée concerne l'année 2017, et que pour 2018 il va travailler avec les responsables de l'association, parce que cette association joue un rôle important dans la ville. Il souhaite qu'il y ait une réponse adaptée qui soit trouvée, favorable pour la pérennité de l'association.

ADOPTE – 2 CONTRE (Mme D'ORSANNE ; M. PENNELLE)

15. AIDE A LA DIFFUSION DE SPECTACLES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « THEATRE DE LA BALOSSE » ET « LES TRIXIES »

ADOPTE A L'UNANIMITE

(Mme BIARD ne participe ni au débat, ni au vote)

16. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX DANS LE CHATEAU DE FOUGERES – CONVENTION CADRE AVEC LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Madame BIARD est entièrement d'accord avec la délibération qui est proposée, le fait d'avoir un diagnostic qui puisse faire un état des lieux de la situation et pouvoir se projeter sur les travaux à réaliser est essentiel.

Elle s'étonne cependant qu'il n'y ait rien concernant la porte Notre-Dame, car il y a urgence à dévégétaliser cette porte.

Elle est également surprise d'entendre parler de ZPPAUP en page 1 de la convention.

Monsieur le Maire indique que la nouvelle nomination est : « *Site Patrimonial Remarquable* ».

Madame GAUTIER-LE BAIL explique que la porte Notre-Dame fait effectivement partie de l'étude documentaire et surtout du diagnostic sanitaire.

Madame GAUTIER-LE BAIL souligne que la priorité concerne surtout les travaux liés aux infiltrations d'eau.

Madame BIARD précise que lorsqu'il y a une végétalisation comme il y a actuellement à la porte Notre-Dame, il y a alors infiltration d'eau, il est donc préférable de traiter cela en amont. Il y a déjà eu de la mэрule dans certaines tours du château, elle ne voudrait pas que cela se reproduise.

Monsieur le Maire ne pense pas que l'on soit sur le même niveau de problématique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. ADHESION A L'ADEL – ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS DE HAUTE-BRETAGNE – ANNEE 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. ASSOCIATION « LES FOUS GERENT » – FETE DES LUCIOLES – 16 DECEMBRE 2017 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. VISITES THEMATIQUES ET ANIMATIONS – CREATION DE TARIFS – ANNEE 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

20. TOUR DE FRANCE CYCLISTE 2018 – FOUGERES VILLE DEPART - CONVENTION AVEC LA SOCIETE AMAURY SPORT ORGANISATION (ASO)

ADOPTE A L'UNANIMITE

[Monsieur le Maire propose une suspension de séance : pas de question du public].

21. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – VERSEMENTS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ACHEVES

ADOPTE A L'UNANIMITE

22. DEROGATIONS MUNICIPALES AU REPOS DOMINICAL – CALENDRIER 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

23. CONTRIBUTION FINANCIERE POUR UNE EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE – CONVENTION ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE FOUGERES – 7 PLACE CARNOT A FOUGERES

ADOPTE A L'UNANIMITE

24. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT – CALCUL DES VOLUMES TAXABLES

ADOPTE A L'UNANIMITE

25. EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION SUR LA VILLE DE FOUGERES

Madame BIARD est favorable à cette délibération puisque dès 2015, lors du débat sur la vidéo protection, elle a alerté sur la situation des parkings couverts où elle estimait qu'il pouvait y avoir de l'insécurité ou du vandalisme.

A l'origine, on ne parlait pas de vandalisme. Le dispositif de caméras avait été essentiellement pensé pour lutter contre la délinquance routière et elle avait dit qu'il y avait certains endroits où il n'y avait pas forcément des voitures à passer, mais où effectivement l'utilité des caméras serait réelle.

Madame BIARD avait évoqué à l'époque les parkings souterrains et la rue de la Pinterie, justement par rapport aux actes de vandalisme qui se répétaient régulièrement dans cette rue. Elle avait demandé au moins une caméra sur le parking derrière le cinéma, dans certains parcs publics et aussi au niveau de la gare routière.

Elle rappelle que la précédente délibération a été prise, il y a deux ans. Elle se demande ce qui est envisagé, en termes de calendrier.

Madame D'ORSANNE considère que c'est une atteinte à la vie privée et à la liberté individuelle. Elle ne veut pas être filmée, ni écoutée et ni surveillée. Elle ne veut pas de Big Brother.

Elle pense que ce système ne sert à rien, tant qu'il n'y aura pas une réelle politique de sanction. Même si l'individu qui a commis un délit est identifié, que risque-t-il ? Être convoqué dans le bureau du Maire pour un rappel à la loi ? La délinquance fougèraise se déplacera. Ce qui se passe actuellement place Carnot, se passera ailleurs. Il faudra alors mettre des caméras partout, ce qui est impossible.

Madame D'ORSANNE est pour mettre hors d'état de nuire les délinquants, qu'il y ait de vraies sanctions, que l'on retrouve une politique judiciaire et que ce ne soit pas au contribuable de payer encore un gadget qui n'apportera rien.

Monsieur le Maire constate que Madame D'ORSANNE se répète, car son discours est exactement le même que l'année dernière.

Madame LAFAYE indique au passage que les amis de Madame D'ORSANNE installent de la vidéosurveillance partout où ils sont maires.

Madame LAFAYE souhaite revenir sur deux points présentés, car ils n'ont pas le même objet. Les caméras dans les parkings Lariboisière et la Douve sont des espaces clos et des panneaux indiquant la vidéosurveillance vont être clairement indiqués, alors que les caméras qui vont être installées au centre-ville vont filmer un espace public ouvert. L'extension du nombre de caméras proposée ce soir, n'a donc rien à voir avec le dispositif voté en conseil municipal, il y a deux ans.

Elle remarque qu'il n'est plus fait mention de la période d'essai d'un an qui avait été décidée et concernant le financement, il semblerait que les aides qui avaient été mises en place sous la présidence SARKOZY ne soient pas reconduites.

Elle est consciente que ces subventions ont sans doute été redistribuées dans le cadre de la lutte anti-terroriste et notamment en raison de l'état d'urgence qui devient de plus en plus permanent. Les dépenses vont aussi peser un peu plus sur le budget de la ville qui souffre déjà ces derniers temps d'annonces inquiétantes qui émanent du gouvernement et qui pèsent sur le budget des collectivités territoriales.

Certes, la sécurité est une affaire importante et la ville a sa place à prendre, mais, à son sens, c'est au niveau national qui faut œuvrer pour le rétablissement d'une vraie police de proximité réellement efficace et pas seulement vouloir agir sur ce fameux sentiment d'insécurité.

Elle regrette donc que toutes les caméras de la ville soient présentées dans ce même rapport et c'est en cohérence avec son vote du 10 décembre 2015, qu'elle votera contre.

Monsieur GARNIER n'est pas ravi que l'on soit obligé de mettre 14 caméras pour protéger un parking. En ce qui concerne l'expérimentation, la période d'essai sera toujours d'un an.

Monsieur MANCEAU indique qu'il a souvent été souligné que le parking de la Douve manquait d'attractivité et que l'on manquait de places de stationnement à proximité de la haute-ville et du centre-ville.

Aussi, Monsieur MANCEAU se réjouit de l'installation de ce type d'équipement, puisqu'il y avait réellement un sentiment d'insécurité d'une part et d'autre part un état de dégradation, notamment sur les deux derniers niveaux. Cela n'incitait pas à s'y rendre.

Il rappelle que c'est un parking souterrain ancien qui n'est plus adapté pour y installer par exemple un ascenseur, qui aurait pu être une réponse pour limiter le nombre de caméras.

A partir du moment où l'on est confronté à prendre des escaliers par demi-niveaux, c'est le nombre de caméras qui est nécessaire. Si on ne fait pas une couverture à 100 %, on ne va pas ramener des voitures dans les places vacantes.

Il est prévu des travaux à la fois de peinture et de relookage de l'ensemble du parking. Aussi, il faut que l'ensemble des travaux se fasse conjointement pour que l'on puisse communiquer aux fougérais et aux habitants du Pays de Fougères sur notre beau parking rénové et bien sécurisé. C'est le prix à payer en attendant qu'à moyen terme on revoit peut-être des aménagements plus conséquents, en respectant les stationnements sur cette place-là.

Madame BIARD se réjouit des propos de Monsieur MANCEAU qui semblent indiquer qu'une réflexion au stationnement autour de la place de la Douve pourrait s'ouvrir, depuis le temps que son groupe le demande.

Monsieur le Maire indique qu'il connaît le discours de Madame BIARD : depuis des années, pour tout ce que nous proposons à chaque fois vous avez une réponse : « *c'est ce qu'on a demandé* ». Le plan commerce : « *c'est ce qu'on a demandé* », mais curieusement ça vient après qu'on l'ait réalisé. Le plan logement : « *c'est ce qu'on a demandé* », l'ascenseur relatif au jardin des fêtes : « *c'est ce qu'on a demandé* », l'ascenseur pour la rue des Feuteries... c'est un peu facile !

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas exact de dire que nous allons placer les 12 caméras sur les axes routiers. Premièrement, c'est une installation en centre-ville qui répond aussi à une problématique Place du théâtre, rue Nationale, place Carnot, boulevard Jean Jaurès. Il faut avoir une lecture plus large pour donner la bonne explication.

Deuxièmement, nous avons fait une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds d'intervention pour la lutte contre la délinquance. Nous pouvions attendre une aide de l'ordre de 25 à 30 % sur le montant des travaux tels qu'ils étaient prévus. Il se trouve que nous avons relancé plusieurs fois les services de l'Etat qui nous ont répondu que ces crédits avaient été affectés, pour ce qui concerne l'année 2016-2017, à d'autres politiques, en particulier celle de la lutte contre la radicalisation.

Donc la décision que nous avons prise est la suivante : nous avons décidé de lancer les travaux, sans attendre la réponse de l'Etat. Nous continuons pour autant à demander l'intervention de l'Etat, mais nous estimons que l'attente a été suffisamment longue. Les travaux devraient donc commencer fin avril-début mai 2018. Nous sommes prêts depuis la fin de l'année 2016, mais nous attendions cette subvention. Maintenant, les choses sont engagées.

ADOpte – 5 CONTRE (Mme D'ORSANNE, M. PENNELLE, Mme LAFAYE, Mme PROTHIAU, M. ROULAND)

26. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'APE2A (ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DE L'ADULTE) – SOUTIEN A LA PARENTALITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

➤ **Question orale de Mme VIEUXBLED :**

« Ce soir, nous souhaitons mettre l'accent sur l'équipement des écoles primaires ayant une influence sur la qualité de l'enseignement proposé aux enfants de écoles scolaires publics de Fougères.

A la rentrée scolaire de septembre 2017, la mairie de Fougères a équipé les salles de classe du CP au CM2 de vidéoprojecteurs. Sur les communes voisines, les écoles sont pour certaines équipées de tableaux numériques depuis plusieurs années...il était donc temps d'équiper nos écoles.

Pour pallier ce retard de mise en place d'équipements, les associations des parents d'élèves ont acquis, sur plusieurs années, des vidéoprojecteurs pour répondre aux attentes émises par les enseignants et à leurs besoins d'évolutions en matière d'approche pédagogique auprès de petits fougerais.

Aujourd'hui, les enseignants demandent un nouvel équipement qui ne me semble pas encore une fois relever des prérogatives du budget des associations de parents d'élèves: une imprimante couleurs d'une valeur de 150 euros.

Nous avons la chance sur Fougères de proposer des classes ULIS: unité localisées pour inclusion scolaire = dispositif pour la scolarisation des enfants en situation de handicap. Les enfants de ces classes ont besoin d'accompagnement et d'équipement spécifiques. Par exemple, les enfants dyslexiques ont plus de facilité à apprendre la lecture en ayant une identification des syllabes par couleurs.

A ce jour, les écoles sont équipées de copieurs noirs d'un autre âge. Il est envisagé un remplacement de ces copieurs en 2018 ou 2019. Les enseignants demandent une imprimante couleur pour leurs besoins spécifiques depuis 3 ans.

Au regard des dépenses que peut effectuer notre ville par ailleurs dans d'autres domaines, l'achat de quelques imprimantes couleurs me paraît être acceptable.

Les associations de parents d'élèves effectuent un grand nombre d'actions, bénévolement, pour «gagner de l'argent» afin de faciliter la mise en œuvre des projets pédagogiques des écoles, ce qui a d'ailleurs permis l'organisation de nombreuses sorties pour les enfants, à moindre frais pour les familles. Leur rôle n'est pas de pallier les manquements de la ville.

Merci, Monsieur le Maire, de nous indiquer ce que vous seriez disposé à faire pour une remise à niveau des moyens pédagogiques des écoles et dans quel délai. »

➤ **Réponse orale de M. le Maire :**

« Je tiens tout d'abord à vous signaler toute l'importance que la Municipalité accorde à l'éducation. Comme vous le savez, nous sommes très attentifs aux conditions d'apprentissage de tous les enfants scolarisés dans les écoles fougeraises.

Le fonctionnement, l'entretien et l'équipement des écoles relèvent des compétences de la ville. Chaque année, des travaux sont réalisés dans les écoles selon un programme pluriannuel d'investissement préparé en fonction des besoins des écoles, qui nous sont indiqués par les

directeurs et directrices d'école. Ainsi par exemple nous avons effectué des rénovations dans tous les restaurants scolaires, nous faisons régulièrement des travaux de peinture, d'isolation, de réfection des sols ou encore nous renouvelons le mobilier dans les classes.

Concernant spécifiquement le numérique, nous avons en 2016 terminé le câblage de toutes les écoles, permettant de les relier à Internet, ce qui constituait une demande forte des équipes pédagogiques, contrairement au tableau numérique qui n'est pas particulièrement demandé. En 2017, notamment dans le cadre du Plan national pour le numérique à l'école, la ville a mis à disposition de chaque enseignant un vidéoprojecteur et un ordinateur portable, et quinze tablettes ont été achetées dans chacune des écoles primaires, dans le cadre des « classes mobiles ».

S'agissant de la classe ULIS de l'école Duguesclin, nous l'avons aménagée en rez-de-chaussée pour favoriser son accès, avons déployé des ordinateurs supplémentaires dans la salle de classe et installé du mobilier ergonomique pour répondre aux besoins spécifiques des élèves scolarisés dans cette classe.

Votre question fait état des photocopieurs en particulier. Contrairement à ce que vous affirmez, ils ne sont pas d'un « autre âge ». Ils ont au plus cinq ans. En effet, la ville équipe les écoles dans le cadre d'un marché public, comme le veut la loi. Ce marché prévoit un contrat de maintenance de cinq années, à l'issue desquelles tous les photocopieurs sont remplacés, à l'exception de celui de l'école Raoul II en raison de la plus faible quantité de tirages. Le renouvellement de ce marché est prévu en 2018, avec une option portant sur la couleur. De nouveaux photocopieurs seront donc installés dans les écoles l'an prochain.

La demande d'impressions ou de photocopies couleurs existe bien, mais elle ne nous est jamais relayée avec autant d'insistance que ce que vos propos laissent penser. Comme nous l'avons indiqué, nous examinerons cette demande lors du renouvellement du matériel.

Enfin, vous indiquez que « les associations des parents d'élèves ont acquis, sur plusieurs années, des vidéoprojecteurs ». A ma connaissance, cela s'est produit deux fois.

Je terminerai en indiquant que nous n'avons jamais considéré que les associations de parents d'élèves doivent acheter du matériel scolaire. Là n'est clairement pas leur rôle, c'est bien celui de la ville, et c'est ce que nous faisons. »

La liste des décisions L 2122.22 est approuvée.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 25 janvier 2018 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22h45.
